Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 085-258502962-20230328-D053_COS280323-DE

D053-COS280322

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, Yoann GRALL, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Joël MONVOISIN représenté par Michel CHADENEAU, Freddy BERNARD représenté par Pascal MONEIN, Arnaud PRAILE représenté par Nicole BEAUFRETON

Excusés ayant donné pouvoir : Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Mauricette MAUREL, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN, Manuel GUIBERT ayant donné pouvoir à Alexandra GABORIAU

Excusés : Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Xavier BERNARD, Pascal MORINEAU, David BELY, Bruno NOURY, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Loïc CHUSSEAU, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Anthony BONNET, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Anne BIZON, Christian GUENION, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation : 21 mars 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 36
Votants : 39

Création de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°22 pour l'aménagement et la réhabilitation d'alvéoles sur le site de Tallud Ste Gemme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération D108-COS201020 du 20 octobre 2020,

Vu la délibération n° D179-COS131222 du 13 décembre 2022 instaurant l'autorisation de programme n°18 portant sur l'aménagement de l'alvéole CB 13 et la réhabilitation des alvéoles CB 12 et CB 13 » sur l'ISDND de Tallud Ste Gemme,

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés,

Considérant la typologie des autorisations de programme (AP) définie dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité, à savoir Les AP "projets structurants" et Les AP "d'intervention",

Considérant que les aménagements et réhabilitations des alvéoles des ISDND constituent des projets structurants pour la collectivité,

Considérant l'autorisation de programme n°22 portant sur l'aménagement de l'alvéole CB 13 et la réhabilitation des alvéoles CB 12 et CB 13 » sur l'ISDND de Tallud Ste Gemme,

Considérant le caractère pluriannuel des études et travaux liés à cette opération d'équipement ;

Objet : Aménagement de l'alvéole CB 13 Réhabilitation des alvéoles CB 12 et CB 13

Modifications antérieures : 0.00 €
Modification proposée : 0.00 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 085-258502962-20230328-D053_COS280323-DE

	Initial	Actualisé
Montant AP	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €

Crédits de paiements			% du programme
Consommés	*2022*	*- €*	*0,00%*
Total Consommé		**- €**	**0,00%**
Crédits inscrits 2023		**14 500,00 €**	**1,38%**
Solde crédit 2024 et suivantes		**1 035 500,00 €**	**98,62%**
Total	**Programme**	**1 050 000,00 €**	**100,00%**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve** la création de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposée par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 30/03/2023
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 29/03/2023
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).